

Pôle finances et administration  
Direction administration et affaires juridiques  
Rapporteur : Pierre-François LEJEUNE

## CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°DEL2022\_309  
SÉANCE DU 9 NOVEMBRE 2022

### 48 - FOURRIÈRE AUTOMOBILE RAPPORT ANNUEL RELATIF À LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Par délibération du conseil municipal de la ville de Cherbourg-en-Cotentin n°2017/760 du 14 décembre 2017 a été autorisée la passation d'une convention de délégation de service public portant sur la fourrière automobile, avec la Société Assistance Dépannage Cherbourg (ADC) pour une durée de 5 ans à compter du 1er janvier 2018.

Ce service a pour objet de lutter contre le stationnement anarchique, abusif, gênant ou dangereux et contre les entraves à la circulation. La fourrière intervient dans le cadre d'infractions pénales aux règles de stationnement et de circulation dans les conditions prévues par le code de la route.

Dans la mesure où la commune ne dispose pas des moyens humains et matériels adaptés, il est apparu nécessaire de confier la gestion et l'exploitation de la fourrière à un prestataire privé, et ce désormais à l'échelle du territoire de Cherbourg-en-Cotentin.

Le périmètre du présent contrat de concession de service public est délimité par les limites territoriales de la commune de Cherbourg-en-Cotentin.

Il est rappelé que le délégataire se rémunère sur les droits d'enlèvement et de gardiennage des véhicules dont les tarifs sont fixés par arrêté ministériel.

Vu l'article L 3131-5 du Code de la commande publique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L1411-3,

Considérant le rapport annuel du délégataire transmis le 28 avril 2022 ci-annexé,

Le conseil municipal est invité à prendre connaissance du rapport du délégataire, étant précisé que celui-ci a été présenté en Commission Consultative des Services Publics Locaux le 19 octobre 2022.

Vu l'avis favorable des commissions n° 1 et 3 et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte.

18h01		Nombre de votants : 52	
<u>Pour</u> : 46	<u>Contre</u> : 3 Gérard DUFILS Yvonne PECORARO Nicolas VIVIER	<u>Abstentions</u> : 3 Stéphanie COUPÉ Camille MARGUERITTE David MARGUERITTE	<u>NPPV</u> : 0

Le Maire,  
**Benoit ARRIVÉ**

Le Secrétaire de Séance,  
**Agnès TAVARD**

# Ville de Cherbourg-en-Cotentin Département de la Manche **Conseil municipal du 9 novembre 2022**

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :

Nombre de conseillers en exercice : 55 – Présents à la séance : 49

Date de la convocation et de son affichage : 27 octobre 2022

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin

**L'An Deux Mille Vingt-Deux, le neuf novembre** à 17h00, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin, dûment convoqué en date du 27 octobre 2022 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à l'hôtel de ville de Cherbourg-en-Cotentin.

## **PRÉSENTS**

AMBROIS Anne - AMIOT Florence - ARRIVÉ Benoit – BERHAULT Bernard - BERNARD Christian (mandataire BOUSSELMAME Noureddine jusqu'à son arrivée : 18h33) - BOUSSELMAME Noureddine - BROQUAIRE Guy - CATHERINE Arnaud - COUPÉ Stéphanie - DUFILS Gérard – DUVAL Karine - FAGNEN Sébastien - FRANÇOISE Bruno (arrivée : 18h04) - GENTILE Catherine - HAMEL Estelle – HÉBERT Dominique - HÉBERT Karine (mandataire SAGET Eddy jusqu'à son arrivée : 18h45) - HÉRY Sophie - HUREL Karine - ISOIRD Valérie - JOZEAU-MARIGNÉ Muriel – LAGALLARDE Quentin - LAINÉ Sylvie – LE POITTEVIN Lydie - LEFAIX-VÉRON Odile – LEFRANC Bertrand - LEJAMTEL Ralph - LEJEUNE Pierre-François (mandataire DUVAL Karine à son départ : 18h08) - LELONG Gilles - LEMOIGNE Sophie (mandataire AMIOT Florence jusqu'à son arrivée : 17h29) – LEPOITTEVIN Gilbert - MARGUERITTE Camille (mandataire SAGET à son départ : 20h10) - MARTIN Patrice - MORIN Daniel – MORIN Lucie – PECORARO Yvonne - PERRIER Didier - PIC Anna – PLAINEAU Nadège - RONSIN Chantal - ROUELLÉ Maurice - SAGET Eddy - SIMONIN Philippe – SOURISSE Claudine (mandataire FAGNEN Sébastien à son départ : 18h25 et jusqu'à son arrivée : 20h16) – TARIN Sandrine - TAVARD Agnès - VARENNE Valérie - VASSAL Emmanuel – VIVIER Nicolas.

## **ABSENTS EXCUSÉS**

GRUNEWALD Martine a donné procuration à CATHERINE Arnaud

HULIN Bertrand a donné procuration à HUREL Karine

LEQUILBEC Frédéric a donné procuration à BROQUAIRE Guy

MAGHE Jean-Michel

MARGUERITTE David a donné procuration à MARGUERITTE Camille puis à HÉBERT Karine

## **ABSENTE**

KRIMI Sonia

Mme TAVARD Agnès conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

---

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 – CAEN CEDEX 4 ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification

ASSISTANCE DEPANNAGE CHERBOURG  
Mr ALLAIN  
8 RUE LOUIS LANSONNEUR  
50470 CHERBOURG EN COTENTIN

Mairie de CHERBOURG EN COTENTIN  
PLACE DE LA REPUBLIQUE  
50100 CHERBOURG EN COTENTIN

LA GLACERIE, le 28/04/2022

Monsieur Le Maire,

Nous vous prions de trouver ci-dessous les renseignements concernant l'activité fourrière  
du 01/01/2021 au 31/12/2021

NOMBRE DE VEHICULES ENLEVES : 592

- 139 véhicules mis en destruction sur ordre de la mairie
- 443 véhicules restitués aux propriétaires
- 10 véhicules vendus au domaine

CHIFFRE D'AFFAIRE : 92847 euros HT

- 35664 EUROS HT réglé par la mairie de CHERBOURG EN COTENTIN
- 51188 EUROS HT réglé par les propriétaires
- 5995 EUROS HT réglé par les domaines

REDEVANCE SUR OBJECTIF POUR ANNEE 2021

- 3266 EUROS TTC SOIT 2721,66 HT

Vous en souhaitant bonne réception et restant à votre entière disposition, recevez Monsieur Le Maire, mes sincères salutations.

Mr ALLAIN